

1.4

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230626-318349-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 30 juin 2023

Publié le 30 juin 2023

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 26 JUIN 2023
SEANCE DU 26 JUIN 2023**

Suite à la convocation en date du 9 juin 2023

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Céline SCAVENNEC, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CHAMPAULT, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Patrick VALOIS, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Caroline SANCHEZ donne pouvoir à Christian POIRET, Marie SANDRA donne pouvoir à Anne VANPEENE, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Vincent LEDOUX, Valérie LETARD, Luc MONNET.

Absent(e)(s) : Salim ACHIBA, Frédéric BRICOUT, Paul CHRISTOPHE, Barbara COEVOET, Jean-Claude DULIEU, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET.

OBJET : Dispositif boursier en faveur des élèves de la filière médico-sociale.

Vu le rapport DRH/2023/231

Vu l'avis en date du 19 juin 2023 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'avis rendu par le Comité Social Territorial,

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver les modalités du dispositif boursier en faveur des élèves assistants de service social, d'éducateurs spécialisés, d'éducateurs de jeunes enfants, d'infirmiers puériculteurs décrites au rapport ;
 - de fixer le nombre de 18 nouveaux élèves boursiers à la rentrée 2023 dans le secteur médico-social ;
 - de maintenir le montant annuel de la bourse à hauteur de 4 207,60 € réglés en 5 acomptes de 841,52 € pour les élèves assistants sociaux, éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants, infirmiers puériculture ;
 - d'imputer le coût de ce dispositif, estimé à 166 621 € sur le budget Ressources Humaines.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 25.

55 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 10 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame DELRUE et Monsieur BAUDOUX.

Madame VAN CAUWENBERGE (porteuse du pouvoir de Monsieur SEGUIN) et Monsieur BARTHOLOMEUS, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte du pouvoir de Monsieur SEGUIN pour cette affaire.

Vote intervenu à 16 h 28.

Au moment du vote, 55 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 9

Absents sans procuration : 18

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 64 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 64

Majorité des suffrages exprimés : 33

Pour : 64 (Groupe Union Pour le Nord ; Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord ! ; Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s ; Mesdames BAILLEUL, DECODTS et DEROEUX, ainsi que Monsieur RENAUD, non-inscrits)

Contre : 0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 26 juin 2023

OBJET : Dispositif boursier en faveur des élèves de la filière médico-sociale.

Depuis 2019, le Département du Nord a fait le choix d'octroyer des bourses aux élèves en cours de formation pour les métiers d'assistants sociaux, d'éducateurs spécialisés, d'éducateurs de jeunes enfants et d'infirmiers puériculteurs.

Depuis la mise en œuvre du dispositif en 2019, 106 bourses ont été octroyées.

Suite à l'obtention de la bourse, les élèves s'engagent en contrepartie à travailler dès l'obtention de leur diplôme pour le Département du Nord pour une durée de 3 ans en contrat à durée déterminée (CDD).

Ce dispositif s'inscrit dans une démarche de pré-recrutement. Le nombre de bourses peut donc évoluer en fonction des besoins de la Collectivité.

Sur les 106 bourses octroyées depuis le début du dispositif, 75 jeunes occuperont un poste au sein des services en septembre 2023 :

- 23 assistants sociaux enfance ;
- 26 assistants sociaux en service de prévention santé (SSP) ;
- 13 assistants sociaux à positionner en enfance ou SPP (septembre 2023) ;
- 7 éducateurs spécialisés ;
- 5 éducateurs de jeunes enfants ;
- 1 infirmier puériculteur.

En septembre 2023, 31 jeunes déjà inscrits dans le dispositif poursuivront leurs études en 2^{ème} ou 3^{ème} année.

Il est proposé, pour la rentrée de septembre 2023, de prévoir 18 bourses afin de pallier les difficultés de recrutement observées pour ces métiers, d'anticiper notamment les départs en retraite de certains collaborateurs départementaux, de pourvoir les postes vacants mais aussi de participer activement au recrutement de jeunes diplômés.

Dans ce dispositif, l'élève perçoit une bourse départementale d'un montant de 4 207,60 € par année d'étude soit : 1 an pour les élèves de 3^e année, 2 ans pour les élèves de 2^e année et 3 ans pour les élèves

de 1^{ère} année. La bourse est versée sous forme de 5 acomptes d'un montant de 841,52 € durant la période scolaire.

Les étudiants de 3^e année ayant obtenu leur diplôme seront convoqués par la DRH afin que des propositions d'affectations leurs soient présentées, en fonction des besoins des services territorialisés de la solidarité.

Après analyse des retours des étudiants, la DRH les informera de leur affectation définitive par écrit.

La sortie du dispositif se fait à la fin de l'engagement du CDD de 3 ans ou en cas de démission (dans ce cas, le remboursement des sommes versées sera dû au prorata de l'engagement).

L'impact budgétaire annuel de cette mesure sur le budget de la DRH est estimé à 166 621 €.

Le Comité Social Territorial a été saisi pour avis le 15 juin 2023.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver les modalités du dispositif boursier en faveur des élèves assistants de service social, d'éducateurs spécialisés, d'éducateurs de jeunes enfants, d'infirmiers puériculteurs décrites au rapport ;
- de fixer le nombre de 18 nouveaux élèves boursiers à la rentrée 2023 dans le secteur médico-social ;
- de maintenir le montant annuel de la bourse à hauteur de 4 207,60 € réglés en 5 acomptes de 841,52 € pour les élèves assistants sociaux, éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants, infirmiers puériculture ;
- d'imputer le coût de ce dispositif, estimé à 166 621 € sur le budget Ressources Humaines.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
36002OP006	36002E01	90 293 965	27 968 450	166 621

Christian POIRET
Président du Département du Nord